

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean ALBISETTI, Maire.

Mr Luc DEVERRE est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Après approbation, à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 28 Janvier 2019, l'ordre du jour est examiné.

Reprise des résultats 2018 : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé la reprise des résultats du budget précédent qui font apparaître des excédents d'investissement de 158 356 € et un report d'excédent de fonctionnement de 1 067 762 €.

Taux des contributions directes : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui restent à 13.82 % pour la taxe d'habitation, à 17.65 % pour le foncier bâti et 78.97 % pour le foncier non bâti.

Budget primitif 2019 : le conseil municipal a adopté le budget primitif 2019 par 28 voix pour et 5 abstentions. La section de fonctionnement s'équilibre à 10 108 460 €, soit une baisse d'un million dû à un report moins important. Les dépenses de personnel ont été maîtrisées et seules les charges à caractère général augmentent essentiellement en raison des différentes maintenances à effectuer sur les bâtiments. Le volume des subventions aux associations est maintenu au niveau de l'année dernière. Les recettes fiscales progressent de 2 % sans augmentation des taux. Les dotations continuent de baisser.

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, la section d'investissement comprend les dépenses suivantes :

- bâtiments :	1 119 300 €
- sports :	174 500 €
- matériel :	703 940 €
- acquisitions foncières :	195 500 €
- dépenses imprévues :	50 000 €
- remboursement du capital de la dette :	782 500 €
- attributions de compensation d'investis - sement à Clermont Auvergne Métropole	111 344 €

La section d'investissement s'équilibrera avec :

- l'excédent de la section de fonctionnement :	1 622 839 €
- des dotations (dont le FCTVA) :	140 000 €
- des subventions :	208 490 €
- un emprunt d'équilibre :	370 000 €
- des cessions de patrimoine :	659 000 €

Subventions aux associations 2019 : le conseil municipal a décidé l'attribution des subventions suivantes :

DELEGATIONS	MONTANT GLOBAL	VOTE
Affaires scolaires	2 361 €	Unanimité
Affaires sociales	5 665 €	Unanimité
Sports	103 300 €	32 voix pour 1 conseiller n'a pas pris part au vote
Envie	2 500 €	Unanimité
Culture	47 750 €	32 voix pour 1 conseiller n'a pas pris part au vote
Action sociale de la Commune	31 000 €	Unanimité

Enfance et jeunesse	150 €	Unanimité
TOTAL	192 726 €	

Actualisation des tarifs du cimetière : le conseil municipal, par 26 voix pour et 7 contre a modifié les tarifs du cimetière selon les modalités suivantes :

Désignation	Unité	Prix unitaire depuis 2012	Propositions 2019
-------------	-------	---------------------------	-------------------

CIMETIÈRE

Concession cimetière simple	U	310 € (50 ans)	310€ (30ans)
Concession cimetière double	U	620 € (50 ans)	620€ (30 ans)

ESPACE CINÉRAIRE

1. COLUMBARIUM				
		Prix unitaire depuis 2012	Propositions 2019	
			Case avec Capacité 1 à 2 urnes	Case avec Capacité 3 à 4 urnes
15 ans	U	210 €	210 €	420 €
30 ans	U	420 €	420 €	840 €
2. CAVURNES				
15 ans	U	Il n'y avait pas de tarif 15 ans	210 €	
30 ans	U	450 €	420 €	

Règlements d'utilisation du Galion : le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'augmenter les cautions et pénalités :

CAUTIONS		
Libellé	Tarif actuel	Propositions 2019
Chèque de réservation déposé sous 8 jours (pour bloquer la réservation)	800 €	800 €
Caution matériel (pour l'état des lieux)	750 €	1 500 €
Caution ménage	200 €	500 €
Caution location conforme à l'utilisation demandée	0€	1 800 €

PENALITÉS		
LIBELLÉ	Montant de la pénalité	
	Tarif actuel	Proposition 2019
Aucun appareil de cuisson n'est autorisé dans l'office et dans les salles.	250 €	500 €
Toute modification électrique existante est interdite.	sur devis par nos soins	
Tous les matériels et équipements doivent être nettoyés et rester en place, hormis les chaises qui doivent être rangées.	200 €	400 €
Aucun déplacement des matériels de l'office n'est autorisé.	150 €	300 €
Tous les déchets ménagers doivent être évacués dans les containers mis à disposition en respectant le tri sélectif.	150 €	300 €
Tous dégâts constatés : matériel, équipement, etc...	sur devis par nos soins	

Utilisation non conforme à la demande	1 800 €

Droits de places marché : afin de redynamiser le marché, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de baisser le tarif des emplacements de marché à 1 €/ml.

Création d'une redevance d'occupation du domaine public : conformément aux obligations imposées par le code général de la propriété publique, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité d'instaurer les redevances pour occupations du domaine public suivantes :

Désignation du mode d'occupation	Tarif en € TTC
Terrasse non aménagée	10 € / m ² / an
Terrasse aménagée	20 € / m ² / an
Étalage	10 € / mètre linéaire / an
Véhicule et stand de vente au déballage (alimentaire, outillage, vêtements...) ; tarif existant déjà sur la Commune	1 € / mètre linéaire / an

Acquisition d'une licence de débits de boissons de 4ème catégorie : suite à la fermeture du bar Le Relai et dans la perspective d'un éventuel repreneur, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'acquérir la licence de débits de boissons de 4ème catégorie attachée à ce commerce pour un montant de 5 500 €.

Travaux d'éclairage public : le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIEG pour la rénovation du système d'éclairage du gymnase Fournier pour un montant commun de 21 605 €.

Création de poste : dans le cadre du départ d'un agent actuellement en détachement, le conseil municipal à l'unanimité, a du créer un poste de gardien brigadier à temps complet.

Transformation de poste : le contrat à durée déterminée d'un plombier arrivant à échéance. Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de transformer un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe en un poste d'adjoint technique à temps complet.

Vente commune à Mr CARDOSO : suite à l'acquisition d'un terrain par le biais d'une procédure de bien sans maître, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de céder la parcelle BK 351 pour un montant de 33 000 €. site. »